



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absent : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°17

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CRÉATION DE POSTE AU 1^{er} AVRIL 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la **création d'un poste au 1^{er} avril 2023 suite à un changement de filière :**

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35h (*le grade actuel de l'agent est animateur principal de 1^{ère} classe à 35h*).

Le poste correspondant à l'ancien grade de l'agent sera supprimé lors d'une prochaine séance.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 7 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**décide** de créer le poste ci-dessus au 1^{er} avril 2023 tel qu'indiqué;

-**fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;

-charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

10 MARS 2023

